

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs de feu Mgr Alex. Macdonell, premier évêque du Haut-Canada, etc. (En anglais.)

Né en 1762 à Glen Urquhart, Écosse, Alexandre Macdonell fit ses études soit à Paris au collège écossais, soit à Valladolid. Ordonné prêtre en 1787, il retourna dans son pays natal et se dévoua comme missionnaire au service des pauvres catholiques dispersés dans le pays et victimes des lois pénales. Il vint en Amérique en 1803, et par son zèle et son influence auprès des autorités civiles obtint pour les pauvres émigrés écossais une position indépendante et honorable dans le Haut-Canada.

En 1816, le Haut-Canada ne comptait encore que trois paroisses dignes de ce nom : St-Raphael (Glengarry), Kingston et Sandwich. Cette dernière avait une population catholique de 1500 âmes. Le 12 janvier 1819, M. Macdonell fut nommé évêque de Résina, *in partibus*, et vicaire apostolique du Haut-Canada. Il fut sacré le 31 décembre 1820 dans la chapelle des Ursulines, Québec. En 1826, Léon XII érigea le siège épiscopal de Kingston en faveur de Mgr Macdonell. Depuis lors, les diocèses de Hamilton, de London, d'Ottawa et de Peterborough ont été détachés de l'ancien diocèse de Kingston, outre l'archidiocèse de Toronto et le vicariat apostolique de Pembroke.

Mgr Alexandre Macdonell mourut le 14 janvier 1840, plein de jours et de mérites, vénéré de tous ceux qui l'avaient connu, comme un homme de Dieu et un missionnaire infatigable.

Cette notice, toute courte qu'elle est, résume admirablement l'histoire ecclésiastique du Haut-Canada durant la première moitié de ce siècle.

Manuel de Droit Parlementaire, ou Cours Élémentaire de Droit Constitutionnel, par P. B. Mignault.

Ce livre est devant le public depuis plusieurs mois et sa réputation va grandissant tous les jours. Son importance est sans doute pour quelque chose dans le concert d'éloges qu'on lui prodigue, car, dans un pays où tout électeur doit dicter au candidat la ligne de conduite à suivre, il est indispensable qu'il soit lui-même bien éclairé sur les droits réciproques des gouvernants et des gouvernés.

Mais l'ouvrage de M. Mignault n'est pas seulement opportun, il est, de plus, digne de toute la confiance du lecteur par son exactitude, et en outre attrayant par son esprit de méthode et la variété des informations qu'il renferme.

Il mérite d'être entre les mains non seulement de tout élève en droit, mais de tout citoyen ayant à cœur de s'initier au mécanisme de notre système de gouvernement, et en particulier de quiconque a la noble ambition de contribuer pour sa part à donner au char de l'État une impulsion dans la bonne direction.

L'auteur a droit à nos félicitations, et sera encouragé, nous l'espérons, à nous faire part d'autres fruits de ses veilles, quand il verra le bon accueil fait à ce premier-né de sa plume.